

DECISION MUNICIPALE FIXANT LES PARTICIPATIONS DES FAMILLES

Le Maire de la Ville de CHAUNY,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L2122-22-2 ;

Vu la délibération n° 2020-059 du 4 juin 2020 du conseil municipal portant délégation du conseil municipal au Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient d'arrêter les participations des familles pour les activités extrascolaires des accueils de loisirs;

DECIDE :

Article 1^{er} : A compter du **1^{er} janvier 2024**, les participations des familles pour **les activités extrascolaires des accueils de loisirs**, sont arrêtées comme suit :

1- Participation familiale-résident Chauny

➤ Demi journée (13h15-18h15)

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION CAF	FORFAIT HEBDOMADAIRE	FORFAIT QUINZAINE	FORFAIT MENSUEL
<700	1,60 €	13,00 €	25,00 €	42,50 €
>700		26,00 €	50,00 €	85,00 €

Avec application d'un abattement d'environ 25 % à partir du deuxième enfant et payable d'avance

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION CAF	FORFAIT HEBDOMADAIRE	FORFAIT QUINZAINE	FORFAIT MENSUEL
<700	1,60 €	9,75 €	18,75 €	31,90 €
>700		19,50 €	37,50 €	63,75 €

➤ Journée (8h15-18h15)

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION CAF	FORFAIT HEBDOMADAIRE	FORFAIT QUINZAINE	FORFAIT MENSUEL
<700	4,80 €	37,00 €	71,00 €	132,00 €
>700		56,00 €	110,00 €	206,00 €

Avec application d'un abattement d'environ 25 % à partir du deuxième enfant et payable d'avance

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION CAF	FORFAIT HEBDOMADAIRE	FORFAIT QUINZAINE	FORFAIT MENSUEL
<700	4,80 €	27,75 €	53,25 €	99,00 €
>700		42,00 €	82,50 €	154,50 €

Les enfants du personnel municipal bénéficient du tarif des chaunois.

2- Participation familiale-résident extérieur.

> Demi journée (13h15-18h15)

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION CAF	FORFAIT HEBDOMADAIRE	FORFAIT QUINZAINE	FORFAIT MENSUEL
<700	1,60 €	26,00 €	50,00 €	85,00 €
>700		52,00 €	100,00 €	170,00 €

Avec application d'un abattement d'environ 25 % à partir du deuxième enfant et payable d'avance

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION CAF	FORFAIT HEBDOMADAIRE	FORFAIT QUINZAINE	FORFAIT MENSUEL
<700	1,60 €	19,50 €	37,45 €	63,75 €
>700		39,00 €	75,00 €	127,50 €

> Journée (8h15-18h15)

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION CAF	FORFAIT HEBDOMADAIRE	FORFAIT QUINZAINE	FORFAIT MENSUEL
<700	4,80 €	73,00 €	141,50 €	264,00 €
>700		112,00 €	220,50 €	412,00 €

Avec application d'un abattement d'environ 25 % à partir du deuxième enfant et payable d'avance

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION CAF	FORFAIT HEBDOMADAIRE	FORFAIT QUINZAINE	FORFAIT MENSUEL
<700	4,80 €	54,75 €	106,00 €	198,00 €
>700		84,00 €	165,00 €	309,00 €

3- Participation familiale-centre bleu

Les enfants (4-6 ans) concernés par l'action d'aisance aquatique « centre bleu » durant les vacances estivales bénéficient de la gratuité. (Cette tarification est mise en place spécifiquement pour l'été 2024).

Article 2 : Monsieur le directeur général des services de la Ville de CHAUNY et Madame le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision. Celle-ci sera transmise au représentant de l'état dans le département et sera inscrite au registre des délibérations de la Ville. Elle sera publiée sur le site internet de la collectivité sous format électronique.



Fait à Chauny, le 26 décembre 2023
Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Régis LAPERSONNE